

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 28 JANVIER 2021	École maternelle 2, rue du village neuf 39130 Clairvaux-les-lacs 03.84.25.61.96 maternelle.clairvaux-les-lacs@ac-besancon.fr
---	--

PRÉSENTS

Membres de droits et invités	Équipe enseignante	Parents d'élèves
Robert Lamberet, DDEN Hélène Morel Bailly, maire de Clairvaux Bernard Girardot, pdt SIVOS Geneviève Zanchi, vpdt SIVOS Alain Picard, vpdt SIVOS Eliane Kaupt, déléguée SIVOS	Corinne Piard, classe PS-MS Sandrine Gaillard, classe PS-MS Yves Pierrel, classe GS	Carole Balvay Amélie Gonnet Céline Soussia Justine Gavand

EXCUSÉS

Florence Carlu, IEN Saint-Claude Julien Château, COM COM	Agnès Reverchon, Rased Moirans	Pauline Mathieux Julie Haquelle
---	--------------------------------	------------------------------------

Ordre du jour

- Les représentants des parents d'élèves,
- Fonctions du conseil d'école,
- Les effectifs,
- Le règlement intérieur,
- Le plan de mise en sûreté (PPMS),
- Organisation du temps scolaire,
- Les aménagements des locaux de l'école,
- Le projet d'école et les actions de l'année,
- La coopérative scolaire,
- Questions diverses.

DISCUSSION	Les représentants des parents d'élèves
Titulaires : Amélie Gonnet, Céline Soussia, Justine Gavand Suppléants : Pauline Mathieux, Julie Haquelle, Carole Balvay. Bienvenue à eux et merci pour leur engagement.	

DISCUSSION	Fonctions du conseil d'école
Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, le plan de mise en sûreté (PPMS). Il donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école. Nombre de votants : 3 voix parents d'élèves, 3 voix enseignants, 1 voix DDEN, 1 voix SIVOS R. Lamberet rappelle le rôle des DDEN et l'évolution de leur mission : visite des bâtiments scolaires, liaison et coordination entre école et SIVOS, réflexion et information sur l'école et l'éducation.	

DISCUSSION	Les effectifs
L'école compte 76 élèves : 28 PS, 25 MS, 23 GS Mme Piard : 13 PS et 14 MS Mme Gaillard : 15 PS et 11 MS M. Pierrel : 23 GS	

DISCUSSION	Le règlement intérieur
Les horaires ont changé : ✓ 8h30-11h30 et 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis L'accueil se fait dix minutes avant le début des cours. Les APC ont lieu les mardis de 16h30 à 17h30. L'instruction scolaire est obligatoire depuis la rentrée 2019. Toutefois, les PS peuvent bénéficier d'un aménagement du temps de présence les après-midis. Cet aménagement doit être validé par le directeur puis l'inspecteur de la circonscription. Ce point a été ajouté au règlement intérieur de l'école. Les absences des élèves doivent être signalées par les parents aux enseignants par écrit dans le cahier de liaison si elles sont prévisibles et sinon par téléphone avant 8h30.	
CONCLUSION	Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

DISCUSSIONS	Le plan de mise en sûreté (PPMS)
Deux exercices d'évacuation incendie ont été réalisés le 13 octobre et le 19 janvier. Les élèves sont sortis dans le calme en moins de deux minutes en suivant le plan d'évacuation prévu et affiché dans les salles de l'école. Un exercice d'alerte "attentat" a été réalisé le 24 novembre. Il s'agissait d'un exercice académique.	

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 28 JANVIER 2021	École maternelle 2, rue du village neuf 39130 Clairvaux-les-lacs 03.84.25.61.96 maternelle.clairvaux-les-lacs@ac-besancon.fr
---	--

DISCUSSIONS	Les aménagements des locaux de l'école et des alentours
Les engins de cour sont arrivés. Le financement a été de 795 € pour le SIVOS et 399 € pour la coopérative scolaire.	
Les mesures sanitaires amènent les enfants à se laver souvent les mains. Le SIVOS regarde pour trouver un savon plus doux. En effet, plusieurs enfants ont du coup, des peaux plus sèches.	
Le déneigement est assuré par la COMCOM. Il y a eu des problèmes de logistique et c'est la mairie qui s'en est chargé.	
Le ramassage scolaire a été revu cette année en raison des nouveaux horaires. Le fait de revenir à des horaires communs avec le collège a nécessité des aménagements. Il était moins dangereux que les bus repassent à nouveau par la rue du village neuf. Une nouvelle réflexion est en cours afin de répondre aux diverses interrogations des usagers. Voici quelques problèmes exposés : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité entre bus et piétons à 16h30, - Passage des élèves vers l'ALSH car ils doivent traverser la chaussée, - Parents qui continuent à emmener leurs enfants jusque devant l'ALSH alors que la route est en sens interdit. 	
CONCLUSIONS	Le SIVOS transmettra prochainement un courrier aux parents. Une réunion sera prévue entre les différents partenaires concernés afin de trouver la meilleure solution possible.

DISCUSSIONS	Le projet d'école et les actions de l'année
Compte tenu de la situation sanitaire, plusieurs actions ne se feront pas cette année à notre grand désarroi : la médiathèque, le marché de Noël, le spectacle de printemps.	
<u>Action 2 : actions et sorties culturelles ou artistiques</u>	
<u>Le spectacle</u>	
Pour Noël : spectacle "Le bonhomme de neige de petit Pierre", vendredi 11 décembre à 15h. Le coût est financé par le SIVOS.	

DISCUSSIONS	La coopérative scolaire
Le solde du compte de la coopérative scolaire s'élève à 2743 €. Elle finance totalement ou en partie des actions dans les classes (anniversaires, projets nécessitant du matériel), des sorties de fin d'année, des spectacles.	

DISCUSSIONS	Questions diverses
Pas de questions diverses.	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

A Clairvaux-les-lacs, le 29/01/21

Le directeur
Yves Pierrel

Les secrétaires de séance
Corinne Piard, Sandrine Gaillard

Copies du procès-verbal transmises aux destinataires suivants :

- L'inspecteur de l'éducation nationale
- Les responsables du SIVOS
- Les représentants des parents d'élèves
- L'équipe enseignante
- Le délégué départemental de l'éducation nationale

Copie du procès-verbal affichée sur le panneau de l'école accessible aux parents